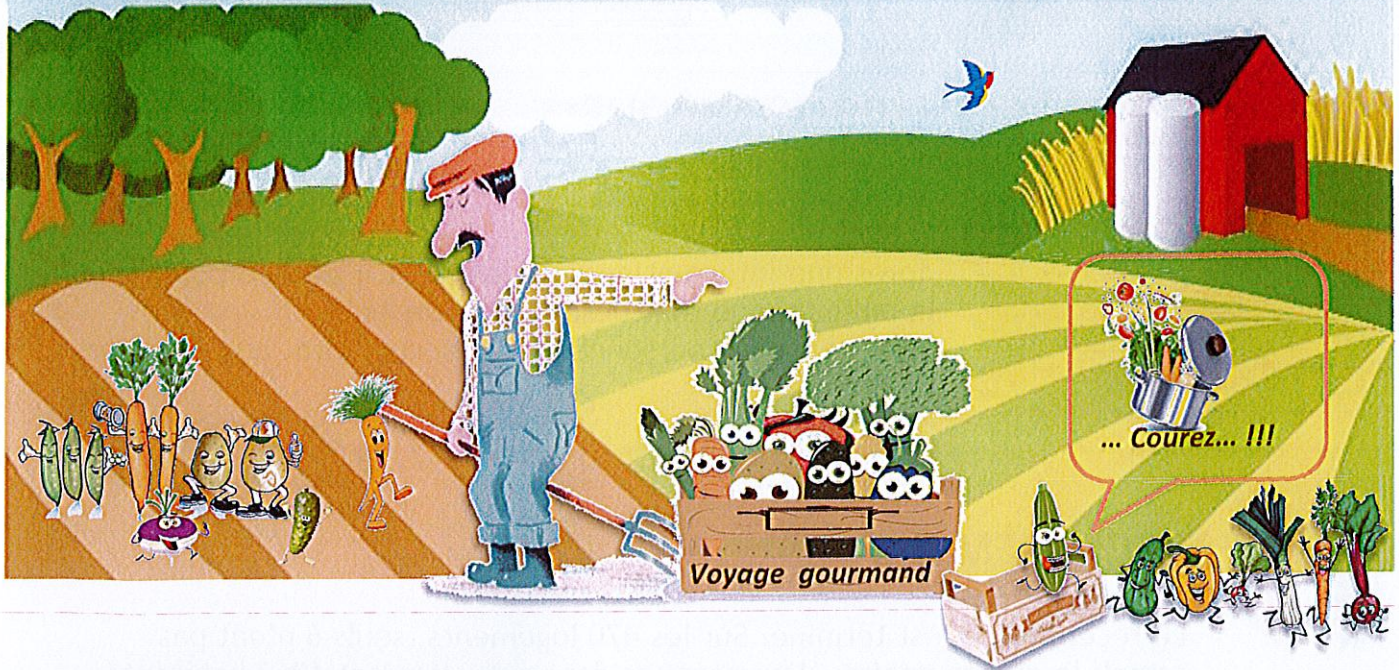


CLAVILLE

www.claville.fr

Bulletin municipal - mars 2019



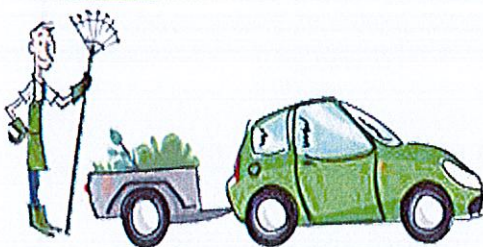
Les inscriptions auront lieu à la mairie
mardi 2 avril de 16 h à 18 h.

Vous munir des documents suivants :

- livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.



OUVERTURE du DÉPÔT de DÉCHETS VERTS de CLAVILLE



Le dépôt de déchets verts situé près du rond point,
sera ouvert à partir du samedi 16 mars, de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.



MAIRIE – AGENCE POSTALE - BIBLIOTHÈQUE



Pont de l'Ascension : la mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées vendredi 31 mai.



**** AGENCE POSTALE – BIBLIOTHÈQUE ****



Tél. : 09 70 02 32 54



Après une interruption de deux mois, l'agence postale et la bibliothèque sont désormais ouvertes. Une nouvelle personne vous accueillera aux horaires habituels.



RECENSEMENT

Le recensement est terminé. Sur les 470 logements, seuls 6 n'ont pas rempli le questionnaire. Nous sommes donc actuellement 1067 habitants. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Malgré quelques difficultés rencontrées, nos agents recenseurs ont mené à bien leur mission. Nous les remercions pour leur engagement.



RECENSEMENT MILITAIRE

Quand	Dès le jour de votre 16 ^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.
Où s'adresser	Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile.
Pièces à fournir	- une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.
Pourquoi	Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera <u>INDISPENSABLE</u> pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)



Les 6^e FOULÉES CLAVILLAISES

samedi 30 mars 2019



Contact :

Aurélié BOURGEAUX
Tél : 02 32 39 29 63
06 79 37 05 58

APPEL : 07 81 57 26 13
Alexis BOURGEAUX
Tél : 06 19 48 30 46
www.claville.fr



6^e édition

Les Foulées Clavillaises

Samedi 30 mars 2019

16h
Courses enfants

17h15
Rando familiale

17h30
5 Km Domino's
10 Km Décathlon

1 coureur = 1€
au profit de la
sclérose en plaques

Conception : F. Allard

Départ et arrivée : stade de CLAVILLE.

Sur route, boucle de 5 km dans le village, sans difficulté.

10 km : 2 fois la boucle de 5 km.

16 h : course enfants

17 h 15 : randonnée familiale, pour tous.

17 h 30 : 5 km, pour minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

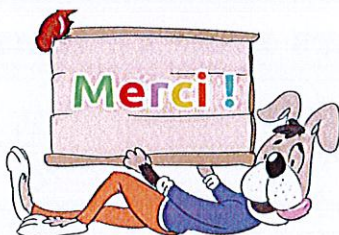
17 h 30 : 10 km, pour cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

La circulation sera interrompue à partir de 16 h jusqu'à 18 h 30 : ruelle du Père Langlois, rue de l'Épinay, rue St Martin, rue de la Salle, rue du Mesnil, rue du lotissement Planterose, rue de Planterose, rue du Champ Poulain, chemin de la Messe, rue de la Mare en Ville, rue du stade.

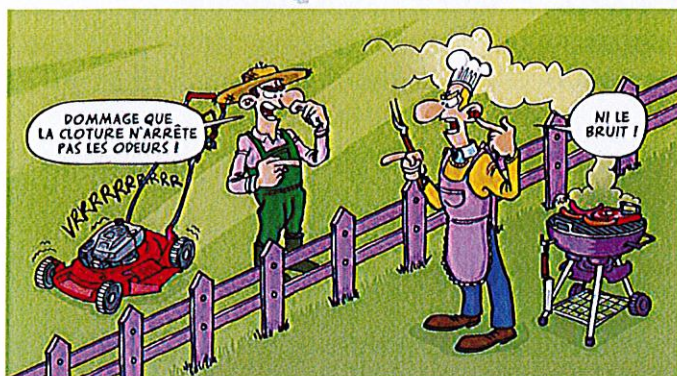
Aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans le village aux heures indiquées ci-dessus.

De plus, le stationnement sera interdit ruelle du Père Langlois et rue St Martin.

Par avance, l'équipe des bénévoles de l'APPEL vous remercie de votre compréhension.



Respect des arrêtés



Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :

• LE BRULAGE DES DÉCHETS A L'AIR LIBRE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE

Déchets verts : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes..., mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques. Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

➔ En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).



• Arrêté départemental de lutte contre le bruit

Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées, à savoir :

Du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h	de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h	de 15 h à 19 h
Le dimanche	de 10 h à 12 h	



• Arrêté concernant le stationnement

CODE DE LA ROUTE : ** Il est INTERDIT DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS.

Les trottoirs sont pour les piétons et ne peuvent pas supporter le poids des véhicules.

RAPPEL : il est interdit de stationner le long de la bande jaune (mairie, sortie école)



• **CHIENS** : La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est INTERDIT d'utiliser le stade comme lieu de promenade des chiens même tenus en laisse. Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.



➔ **CHIENS INTERDITS DANS LE CIMETIERE !!!!**

Vous ne ramassez pas ses déjections sur la voie publique :

Ce que dit la loi : Il est interdit de polluer les rues, les caniveaux, les promenades, les endroits publics par des déjections.

Les propriétaires doivent donc ramasser les crottes de leurs chiens.



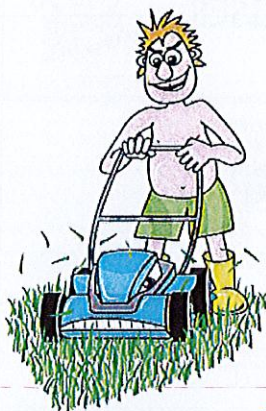
ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNS



Afin de faciliter l'entretien du cimetière, les employés communaux ont procédé à un décapage des allées secondaires, à la pose d'un géotextile et au gravillonnage. Cette opération se poursuivra l'hiver prochain, période où les espaces verts et le fleurissement laisse de la disponibilité au personnel.



Ramassage du gazon



Le ramassage communal du gazon commencera :

le mardi 2 avril
jusqu'au 29 octobre 2019 inclus



(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

La participation est de 55 euros. (chèque à l'ordre du Trésor Public).



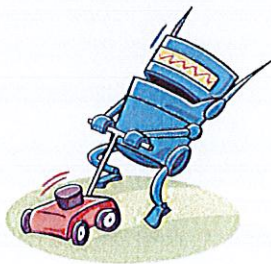
Dans le but de limiter les déchets et pour faciliter le travail des agents communaux, 5 sacs à déchets verts réutilisables vous seront fournis.



Les sacs remplis seront placés devant votre propriété avant 8 heures le mardi.



Année 2019 - Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur

Adresse

.....

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019



23 MARS	APPEL	 CARNAVAL
30 MARS	APPEL	 FOULÉES CLAVILLAISES 
7 AVRIL	COMITE DES FETES	FOIRE A TOUT 
15 JUIN	APPEL	KERMESSE 
23 JUIN	ANCIENS COMBATTANTS	 Concours de pétanque
? NOVEMBRE	FANFARE	 MESSE DE LA SAINTE CÉCILE 

